Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

E Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les nêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientot commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent-être convaincus que l'annonce populatise leurs établissement, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'etendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible.

Pour donner des facilités nux personnes qui annoncent, nous avons adopte un plan

A dater de ce jour, nous affermerons a l'année, les colonnes ou partie de colonnes de notre journal, pour la soitune de L aux marchands ou autres personnes qui cont dan-la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne a qui on aura ainsi concède un quarre quelconque dans le journal, pourre remplacer à chaque numéro, où toutes le remaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus

es marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849

Joseph, No. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848. EXTRAIT COMPOSE DE

SALSEPARETLLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte ;det à six fois meilleur, marché, plus agrésible et geranti supérieur à tout autre vendu jusqu'à pré-sent. Il guérit les maladies sans aure vonur, cans purger, affaiblir ru déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTONNE ET DE L'HIVER Le grande beauté et la supériorité de cette Salsereille sur tous les outres remêdes est que tou en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catar-rhes, l'Astlime, le Crachement ed Sang. le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Coté, etc, ont été guéries et peuvent se,guérir

Il n'y a jamais en un remède qui réussisse aussi ben dans les cas désespérés de consomption que réclui-ci ; il nettric et consolide le système et pa-rezit guérir les ulcères sur les poumons et les pa-fients retrouvent graduellement leur force et leur

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consomptifs ont été guérir par l'usage de la Salsepareille du Dr- Townsen. Nous avons reçu dernièrement de qui suit:

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai étà afflirés pendant les doux dernières ennées d'une débilité générale et d'une consomption nerveuse au dernier dégré et je n'espérais pas regggner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bonteiles je trouvai qu'il m'avait considérablement sonlagé et j'allai vous voir à votre bureau i d'après votre conseil je continue et prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remide à dépassé les espérances de tous ceux qui connaissaient ma maladie.

CHARLES QUIMBY
Signé et assermenté devant moi à Orange le

Signs et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1617

CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lizez ce qui suit et dites que la Consomption est

incurable si vous le pouvez

incurable si vous le pouvez:

New-York, 23 avril 18-17.

Dr Townsend .—Le crois vraiment que votre Selsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bienlôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un unieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang accessó et la toux m'a quitté. chement de sang acessó et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous cuis re-connoissant de ces résultats. Votre obbissant perviteurs.

WM. RUSSELJ., 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simule Le certificat ci-annexe raconto l'initiotre simple mais vrais de grande souffinnee et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cotto ville et a Brooklynet cependant des milliers de pareuts laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser trompet ou pour épargner quelques chottes.

ins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend:—I'ai le plaisir de dire que pour l'avantage du ceux que cela peut concerner que ma fille àgée de deux ans et demie était adligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable : mais heureusement qu'un ami me recommanda d'ossayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher scule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient. Elle est parfaitement rétablic et en meilleure santé que durant les 18 derniem mois.

JOSEPH TAYLOR

qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

Nous esperons quo ce nouveau moven, aura l'esfet d'engager la plus grande partie

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nons n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Town-send et dont les enfants soient morts, tandia que durant l'été dernier même teur; qui n'étaieut pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi

malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes erth curatives.

Dr. Townsend.—Clar monsieur, deux de mes enfants ont ôté guéris de la dyssenterie et de la maladie de l'ôté par l'usage de sotre Salsepareille. L'un était âzé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils ótaient faibles et les docteurs en désespéraient Quand le médeen nous apprit que nous allons perdre nos enfants je résolus d'assyer votre Salsepareille si remonnaée mans à laquelle j'avair peu de configure un miron annonce tant de mauvises dropareine si remonitate mais naplace par l'avan pe aconfiance via qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous semmes hien reconnaissants envers ceux qui en ont corseillé l'usage car je suis perrandé que c'est à ce remede que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ecci pour engager les autres à s'en servir.

Voir etc.

Votre etc.

JOHN WILSON, Jr

Avenue Myrtle, Biooklyn, 15 sept. 1847

ASTA ASTA DES ALIENES.
Tames Cummings Eer. Fun des artisans al Pasile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les guarte mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées.
Elle guérit les cas de maladies chromques les plus envétoiées:—

plus envétoiées:—
Blackwells Island, 14 Sept. 1847.
Dr. Townsend:—Cher monsieur, l'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger nidornir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles, de votre Salsapareille et et elles m'ont fait pour plus de mille pinstres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.
Voire etc.

Votre etc. JAMES CUMMINGS. AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage ce cruellet soulirances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madanie Parker nous a transmis la let-

et dépot. Madanie Parker nous a transmis la lettre suivante:

South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend:—Cher monsieur; ma femme a soufiert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie ct d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte isans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salseprreille. Elle lui a certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et l'etrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Votre etc. ELIZA ABRAHAM. INCAPABLE DE MARCHER

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Tewnsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes fulles et débiles ont été ramenés à la santé et guéde ces maladies auxquelles les dames

New-York, 23 Septembre 1847.

DR. TOWSEND:—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies ctat manac equis un an nes diverses manaicles auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si soufirante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était divide comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareiles et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs l'abandonnèrent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun coulagement. aucun soulagement.

Votre etc
JOHN MULLEN,
87 Noriolk Str.
DISPYPSIE.
Nul fluide ni remède découvert j'usqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et réconfortes les granes directife que cette révusertion de Sales

ve pour décomposer les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salse-parcille. Elle guérii positivement tous les cas de Dyspepaie mâme graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Towsent:—Cher monsieur:—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepaie sous ses formes les plus tristes. accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appoint, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèce de nourriture, et pendant des semaines entières ie ne pour riture, et pendant des semaines entières ie ne pour riture, et neudant des semaines entières ie ne pour riture, et pendant des semaines entirets je ne pour vais en garder qu'une petite partie dans l'estomac J'esrayal des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'appetit de l'appetit l'usage de co remède à ceux qui sont affligé comme je l'ai été.

W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES Salle médicale, de la Haute-Ville.

GRAND TIRAGE AU SORT

DE PROPRIETES FONCIERES.

SITUEES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEDEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

VALEUR DE CHAQUE LOT	HEVHNU ANAUEL
No. 1£2,500	£150
2,000	120
3.20 750	. 60
··· 4.— 200 ··· (*)	12
5.— 500 6.— 100	6 5 S
6.— 100 7. 100	G
8 125	8
9 200	10
10.— 75	9
11.— 50.	% (
12.— 150 13.— 125	9
13.— 125	
Total. £6.875	£442

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque.

Ceux qui desireraient acquerir des octions dans ce Tirage au sort, rigneront le proramme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent. Les lirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marqué un des numeros des dets treize lots, et le

porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet. Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devia déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, oit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux ilites Banques autant de billets, chacun lui donnant droits à une chance, qu'il aura pris d'acions.s

Le propriétés seront franches et quittes de touteledettes et hypothèques.

Et afin de donner toute sureté à ceux auxquels s lots écherrent ; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour su cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prondre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun delai. Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur

de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT —Un quai situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 44 pouce de largeur sur 379 pieds a pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André. St. Antoine et St. Jérome, de trente pieds français de largeur chique, dont l'acquéreur oura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le chenal de la rivere St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parant, et du côté ouest à James Gibb, Sui ce lot est bâti un quai sur toute su profondeur, lequel à 25 pieds de largeur.

Jusqu'à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot auna droit de se servir du passage qui eviste actuellement un côté est du lot No deux, de neur pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous es profits qui pourront provenir des siecpers qui sont sur le quai jusqu'an 10 decembre proclain.

SECOND LOT —Comprend un terrain stué en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côte nord de la rue St. Paul, de 11 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondaur, le tout mesure anglaise; lo boné en troint par la rue St. Paul, et en profondeur pur l'alignement sud de la rue St. André, joint a l'est à François Joseph Paraut. Il y a aussi un hangard en bois sur ce lot.

Ce lot restera sujet à une ser vituele envers les propriétaires du lot premier, de les laissers es servir en tout temps, eoit en voiture on autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce dit lot, de neuf pieds de large, communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et remplie de manière à former une communication fibre et facile, soi

de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits de rompe.

De ce lot est tontefois à distraire le lot No 4, tel que ci-après désigné.

Le dit lot numéro trois se composera en outre, d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'est, à la profondeur du lot No 5, et aboutissant às profondeur vers l'ouest à Etienne Bedard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passer en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No 3, qui se trouve coupé par le dit lot No 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisièmement désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cmp perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côlé nord au lot No 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No 3.

Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'oau dans aucune saison.

Le chemin qui traverse ce lot de l'est à l'ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexi Redel et au lot No 6 pour ragnet nu chemin de Stoneham

priétaire du lot No 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexi Bedard, et au lot No 6, pour gagner au chemin de Stoneham.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre-situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stoneham; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un noulli.

place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur;

seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur tornée par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par-derrière vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUTTIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dinstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par es terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Ratkins, te de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit let No 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds

Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par-derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot 809, ci-dessus désigné, et au côté est au orzième lot ci-après désigné; a vec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus

onstruite. ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus-derniòrement désigné de 43 pieds-7

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants Craw, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot. No 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Maufet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit l'aubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la diterue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est doceph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côte sud-ouest du lot No 2, et partie du lot No 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Perrault, avec lecuel le mur de clôture est mitoyen. Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Burcau du Canadien ou au Burcau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigué duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT. Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tou Québec 14 mars 1849.

G. Passio, Italien.

ARTISTE

Rue Coudlard, Haute-Ville, ? Vis-u-vis chez M. Benjamin. § Queber, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

december of the state of the st

AUX OUVRIERS.

AUX OUVRIERS.

INSTITUT CANADIEN de Québec les de la subpuis quidiques jours seulement; viem d'euxes premières séances régulières. Quoique ant. l'institut compte dépa près de 300 meins éet sous peu journa leur offur l'avantage du grande Bibhotheque qu'il dont à la générèrie des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étrancer vont être depocés sur les tables. D'institut dont le but principal en de faire entre ses membres un schange de connaiss inces unless d'institutions mutuelles, croit de son devoir de faire un appelaux Aurians et ouvrités de Québec, qu'il solficite à partager avec lui les avantages de l'association, par ordre,

Salle de l'Institut. Secrétaire-Archiviste, 11 févrer, 1818 de l'Inat. Canadies.

CEORGE BIGAOUETTE; Meublici. Lbe. miste, St. Roch, rue St. Vallier, vie a. vie la rue Grant.—Québec, 16 jung, 1818.

MELANGES RELIGIEUX

Ce Journal paraît deux fois par senane, lea Mardis et vendredis ; il est Religioux, Politique, Commercial et Littéraire. Il public auesi les mi-nonces. Priv: S4 par année. E7-On S'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1648.

Nouvelle, Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON.

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombrear amis et le public en général qu'il vient de recevoir par l'esterniers arrivages d'Europe, un sasortiment splendide et vavió de montres anguires et françaises, à levier à patente, détaché, horimulat, Montre de Lépine, verticales, Hologas, HIOUTERIE, contellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen sesont trouvés êtrele meilleur assortiment qui ait junnis été importé en cette cité et qui seront vendes comerair à petit profit.

G. ED. F. ayant eu occasion d'acquérir une romanissance parfaite de son art dans les molleurs établissements de Québec et de Montréal, petabas les six dernières aumées, espère par son autome incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Hologas, nettoyées et réparées avec soin, et garantus a se

octtoyées et réparées avec soin, et garanties a de termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se puble trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREM et VENDREDI de chaque semaine, et ne couse que Detize Chelins et demi parande, (outre les frais de poste,) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, Psbonnement sera de R5N, payable à la fin de elsque

IJ-AVANTAGEUX.-Les MM. du clergé on sutres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$3) ou l'année, receviont le journal gratis pendant use

EF Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moim de

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivert être adressées, (francs de port.) à STARISIAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

	Pour six lignes et au-dessous	2s-6d.
١	Chaque insertion subséquente	7 td.
	Pour dix lignes et au-dessous	25-4d
ı	Chaque insertion subséquente	jul.
	Pour chaque ligne ensuite	4 ₫,
	Les annonces non accompagnées d'or écrit seront publiées jusqu'à avis contraire	que kan

Listo des Agents.

Les Messieurs suivants, nominés agents de notre Journal, sont autorisé par nous, à recevou les argents, et à en donner quittance.

Montréal,
Trois-Rivieres, P. Nourie, eet.
Répentigny A. Dallaire, Instit.
Sharhenolea 1) V St CNt.
Stunctoud Africable Chemicalia
Pointe I cru I'nul I htbogeau, 1000.
Realimont. Chs. 1.C (Chill.
St. Thomas, (en bas.). Mr. l'abbé Kyronac.
Islat L. Pallentyne, fer. Ar
St. Charles (Riv. Rover, 1Dr. Ls. Labrer party
Rimovicki John Heath, Clin 11
Downsont 31r Public Collins
Lothinière
C1 1 Dr. at L. L. 1 2 110 111. (Cl. P
Malbaie, Mr. Pablo Godhast.
Ste. Foye, Mr. B. Marquette
Trois-Pistoles P. Fournier, let
Riviere Queue I nos. Dog

Stanislas Drapenu, Proprietable.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUESEC